



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de :

AUBIGNY-AU-BAC

PCS

SOMMAIRE

Mise à jour	page 2
--------------------	---------------

1 – Identification des risques sur la commune	page 4
--	---------------

1.1 Liste des aléas

1.2 Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Etablissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale	page 04
---	----------------

2.1 Modalités d'activation du PCS (schéma)

2.2 Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 Répartition des tâches de l'équipe municipale

2.4 Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture
- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

2.5 Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés	page 10
---	----------------

3.1 Moyens humains

3.2 Moyens matériels

4 -Annexes :	page 12
---------------------	----------------

4.1 Annuaire de crise

4.2 Plans / cartographie

4.3 Modèles de documents

4.4 Main courante/Exercice

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Tempête
- Canicule
- Orage
- Sismique modéré

Aléas technologiques :

- Accident routier (RD 643) - 12 000 véhicules/jour dont convois exceptionnels
- Accident ferroviaire (Ligne TER Douai/Cambrai)
- .
- .

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- 🔥 Nombre d'habitants de la commune : **1175 habitants (Insee 2024)**
- 🔥 Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

- 1- 4-
- 2- 5-
- 3- 6-

Etablissements sensibles				
Désignation	Nom responsable	☒		Obs.
		Prof.	Dom.	
Entreprise avicole Bachelet	Thierry BACHELET	06 22 77 06 90		Risque sanitaire
Station-service Carrefour	Pascal LEFEBVRE	03 27 89 23 23		Risque incendie

Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite...)

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.

Autres cas

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.

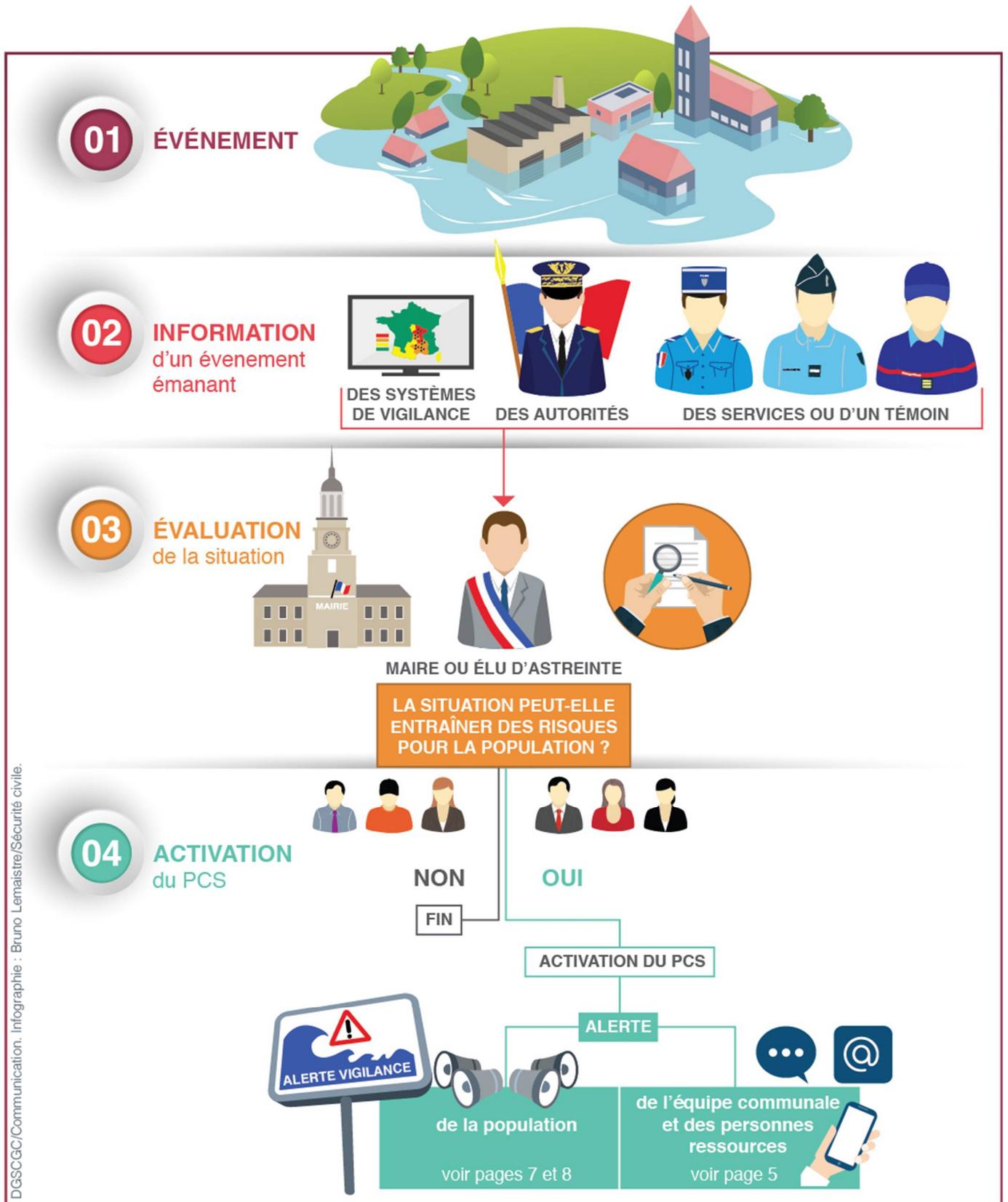
Liste des personnes sous téléassistance disponible en mairie

Autres vulnérabilités

Désignation	Adresse	Nom du responsable			Obs.
				@	
Captage d'eau potable	Rue Léo Lagrange – Lieu-dit "Le Craseau"	Véolia Eau - Société des eaux de Douai			ZI Douai Dorignies 676 rue Maurice Caullery 59500 Douai
		0810 108 801			
Station d'épuration	Rue Pontieux/Lieu-dit "La tarte avisée"	Communauté d'Agglo. du Douaisis/Eaux du Nord			746 rue Jean Perrin Parc d'activités Douai Dorignies BP300 – 59351 Douai cedex
		03 27 998 989			
Pipeline d'hydrocarbure	Localisation – Plan annexe n°2	Trapil - ODC			22b route de Demigny Champforgeuil 71103 Chalon sur Saône
		03 85 421 300		odclignes@trapil.com	

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



DGSCGC/Communication. Infographie : Bruno Lemaître/Sécurité civile.

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours/DOS

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...

2.4 – Organisation de l'alerte



Liste des contacts pour la préfecture			
Nom – prénom du destinataire			
☎ Prof.	☎ Dom.	📱	@
1- Marie Madeleine LEFEBVRE			
03 27 80 91 40		06 37 40 55 28	m.madeleine.lefebvre@gmail.com
2- Joseph ANSART			
		06 29 85 36 80	joseph.ansart@gmail.com
3- Henri DERASSE			
		06 16 25 11 11	He.derasse@sfr.fr
4- Lisiane DUBUS			
		06 85 10 80 88	dubusimp@free.fr

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion...

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Obs.
Sirène		
Véhicule avec haut-parleur	Local technique - Digue Delepierre	Localisation – Plan annexe n°1
Automate d'appel		Liste de diffusion (PC du DGS)

Personne relais : -----  :  :	Quartier/hameau -----	Liste de contact
--	--------------------------	------------------

Personne relais : -----  :  :	Quartier/hameau -----	Liste de contact
--	--------------------------	------------------

Personne relais : -----  :  :	Quartier/hameau -----	Liste de contact
--	--------------------------	------------------

Personne relais : -----  :  :	Quartier/hameau -----	Liste de contact
--	--------------------------	------------------

Personne relais : -----  :  :	Quartier/hameau -----	Liste de contact
--	--------------------------	------------------

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau : La Navie/Plan annexe n°3	Personne relais : _____ ☎ : 📱 :	Camping de la Sensée à proximité
	Véhicule avec haut-parleur	
Evenement usine PPI : Non concerné	Sirène :	Liste des rues concernées
	Personne relais : _____ ☎ : 📱 :	
	Véhicule avec haut-parleur	
Evenement		

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations**

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment/ adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
	☎ / 📱		Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des fêtes/Rue Bayen	Le Maire	370 m ²	150 personnes	/	Cuisine	Tables/chaises Sanitaires
	06 37 40 55 28					
Salle des associations/Rue Jean Simon Dumont	Le Maire	180 m ²	50 personnes	/	/	Tables/chaises Sanitaires
	06 37 40 55 28					
Salle polyvalente/Rue Jean Simon Dumont	Le Maire	45 m ²	20 personnes	/	/	Tables/chaises Sanitaires
	06 37 40 55 28					

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	Téléphone	Coordonnées	Obs.

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	Téléphone	Domaine de compétence
Pascal POQUET	5 rue Calmette	03 27 89 45 90	Médecin généraliste
Valentin DELRUE	11 rue Pasteur	03 27 89 20 50	Kinésithérapeute
Peggy DEVRED	11 rue Pasteur	06 58 32 07 21	Kinésithérapeute

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	Nom	Adresse	Téléphone
Anglais	Debra HARDSTAFF	4 rue François Pontieux	06 12 32 19 34

Responsables d'association			
Type d'association	Nom	Adresse	Téléphone
Syndicat Intercommunal	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)		03 27 89 51 74
Camping la Sensée	Jean Marc Delabre		06 80 46 59 69 03 27 89 25 22

Personnes ressources			
Nom	Adresse	Téléphone	Compétences particulières
Valérie MONNIER	1 rue Calmette	03 27 80 90 17	Pharmacie
CUER	5 route Nationale	03 27 89 40 39	Vétérinaire
Nathalie BARBET	20 rue Paul Delamette	03 27 94 08 85	Infirmière

3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune					
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	Téléphone Responsable	Obs.
Utilitaire Break	BH-144-VW	2	Local technique (Plan annexe 1)	03 27 80 91 40 06 17 43 62 86	Renault Dacia
Fourgonnette	BZ-603-VV	2	Local technique (Plan annexe 1)	03 27 80 91 40 06 17 43 62 86	Renault Trafic
Tracteur	TB-1TB504C	1	Local technique (Plan annexe 1)	03 27 80 91 40 06 17 43 62 86	Lovol
Tracteur	CL-995-XY	1	Local technique (Plan annexe 1)	03 27 80 91 40 06 17 43 62 86	Deutz/Fahr
• Détenus par un particulier					
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	Téléphone propriétaire	Obs.

Matériels divers

• Détenus par la commune				
Type de matériel	Nbre	Localisation	Téléphone Responsable	Obs.
• Détenus par un particulier				
Type de matériel	Nbre	Localisation	Téléphone propriétaire	Obs.
Hébergements	50	Camping de la Sensée 1 bis rue Jean Baptiste Alphonse	Jean Marc Delabre 06 80 46 59 69 03 27 89 25 22	

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	Téléphone	Obs.
Préfet	Georges-François LECLERC	03 20 30 59 59	
Sous-préfet	Pierre AZZOPARDI	03 27 93 59 59	
Président du conseil général	Christian POIRET	03 59 73 59 59	
Maire commune : Fressain	Eric SYLVAIN	03 27 80 90 42	Commune limitrophe
Maire commune : Aubencheul-au-Bac	Michel PRETTRE	03 27 80 92 42	Commune limitrophe
Maire commune : Féchain	Alain WALLART	03 27 80 32 29	Commune limitrophe
Maire commune : Bugnicourt	Christian DORDAIN	03 27 89 69 25	Commune limitrophe
Président EPCI : Douaisis Agglo	Christian POIRET	03 27 99 89 89	

Membres du conseil municipal (23/05/2020)			
Qualité	Nom	Téléphone	Obs.
Maire	Marie Madeleine LEFEBVRE	06 37 40 55 28	
Adjoint	Joseph ANSART	06 38 13 85 74	
Adjointe	Lisiane DUBUS	06 85 10 80 88	
Adjoint	Henri DERASSE	06 16 25 11 11	
Conseillère	Edith HANNOIS		
Conseiller	Laurent BARDIAU		
Conseillère	Barbara KAMEZAC		
Conseiller	Guillaume MOLLET		
Conseiller	Gilles GRESIAK	06 74 20 35 67	
Conseillère	Marie Pierre BATAILLE	03 27 92 09 92	
Conseiller	Alain BENOIT		
Conseiller	Annick DELFORGE		
Conseillère	Mathieu PLANTIN		

Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	Tel. prof.	Tél. dom.	Obs.
Raphaël CORTE	03 27 80 91 40	06 28 34 79 54	Administratif
Sévérine VAN LOOVEREN	03 27 80 91 40	06 32 38 89 94	Administratif
Alexandra ROMAN	03 27 80 91 40	06 29 41 11 13	Administratif
Karine DUMONT	03 27 80 91 40	06 17 43 62 86	Technique
Francis DOMISE	03 27 80 91 40	07 70 33 18 59	Technique
Valérie POULAIN	03 27 80 91 40	06 73 13 11 60	Technique

Annuaire des services

Services	Heures ouvrables	Astreinte	Obs.
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> • cabinet • SIDPC 	03 20 30 59 59		
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • centre de secours • CODIS 	18	18	
Police / Gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> • Commissariat de DOUAI • Brigade d'ARLEUX 	17 03 27 92 38 38 03 27 89 52 62	17	
SAMU	15	15	
Direction départementale des territoires (DDTM)	03 28 03 83 05		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	03 20 13 48 48		
Agence régionale de la santé (ARS)	03 62 72 77 00		
Conseil général : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet • Direction des routes 	03 59 73 59 59		
Service de prévision des crues			
Croix rouge	03 20 57 53 94		
Croix Blanche	06 51 69 89 36		
Protection civile	03 66 72 01 03		

Opérateurs			
Nom	Téléphone	Astreinte	Obs.
Electricité : • EDF •	0810 333 959 0811 010 212	0 972 675 059	Réf client : 1-4N5D-1710
Gaz : • Engie •	0810 433 659	0 800 473 333	Réf client : 400 000 000 318
Distributeur eau potable - Véolia	0810 108 801	0 977 400 662	Réf client : 11.515.001.20048601
Réseau assainissement CAD/Délégataire SUEZ	03 27 99 89 89	0 977 401 902 0 977 404 261	
Ramassage ordures : CAD	0 800 802 157		
Transport collectif : DUPAS/LEBEDA Féchain	03 27 99 92 92		
Eclairage public : Ent. OLCZAK Dechy	03 27 87 81 14		

Divers			
	Nom	Téléphone	Obs.
Ambulance privée			
Société BTP			
Société élagage	PARENT Espaces verts	03 27 79 99 09	
Société élagage	DELANNOY Espaces verts	06 77 45 15 66	

Lieux publics			
Nom	Contact	Téléphone	Obs.
Ecole primaire Jean de la Fontaine	Directrice : Virginie DESMARRE	03 27 89 40 92 06 77 90 43 95	
Ecole maternelle Jean de la Fontaine	M ^{me} SONNEVILLE	03 27 89 22 61	
Salle des fêtes		03 27 90 93 32	

4-2 Plans / cartographie / Annexes

- Plan de la commune (Annexe 1)
- Plan pipeline à hydrocarbures liquides (Annexe 2)
- Plan des cours d'eau et canal de la Sensée (Annexe 3)
- Tableau des clés bâtiments et véhicules/Bureau du DGS (Annexe 4)
- Annuaire de crise (Annexe 5)
- Protocole de gestion de crises d'un système d'alimentation en eau potable (Annexe 6)
- Distribution d'iode (Annexe 7)
- Mégaphone/Bureau du DGS (Annexe 8)

4.3 – Modèles de documents

• Arrêté de réquisition

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
AUBIGNY-AU-BAC (59265)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ
ARRÊTÉ MUNICIPAL



Arrêté N°A...../...../.....

Le maire de la commune d'Aubigny-au-Bac

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....
.....

survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : (*à expliciter le plus possible*)

ARRÊTE

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (X heures, voire jours.)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.
Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

• **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
AUBIGNY-AU-BAC (59265)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ
ARRÊTÉ MUNICIPAL



Arrêté N°A...../...../.....

Le maire de la commune d'Aubigny-au-Bac

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

Considérant que

constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1er : L'accès à la voie communale est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à Aubigny-au-Bac, le.....
Le Maire

4.4 - Main courante

Date Heure	Origine de la demande	Suite donnée	Observation
25/07/2018	Camp de vacances adolescents d'Avesnes sur Helpe	Hébergement d'urgence d'une trentaine d'enfants	Dans le cadre d'une alerte orange canicule dans le Nord
29/06/2021	Sinistre : maison inondée	Hébergement d'urgence à l'hôtel, pendant 10 jours, d'un couple	Sinistre lié à l'achat d'une maison avec vices cachés

4.5 - Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation